

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Meagan Reid, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2019-084 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 1 avril 2019. Il est 19 h 01.

7 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTÉ

2019-085 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Meagan Reid
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE MARS 2019

- | | | |
|---|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | SB.30 | Ministère des Transports
<i>Piste cyclable</i> |
| 2 | FD.10 | Municipalité d'Ascot Corner
<i>Imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux</i> |
| 3 | FD.20 | Gouvernement du Québec – cabinet du premier ministre
<i>Accusé réception résolution 2019-018</i> |
| 4 | FD.10 | Municipalité de La Patrie
<i>Imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux</i> |
| 5 | FD.10 | Municipalité de Newport
<i>Imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux</i> |
| 6 | ED.10 | La Mutuelle de municipalités du Québec
<i>Cyberattaques</i> |

2019-086 CORRESPONDANCES DE MARS 2019

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de mars 2019 soient reçues.

ADOPTÉ

2019-087 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars 2019 ainsi que la
séance extraordinaire du 18 mars 2019 soient acceptés tels que présentés, les
conseillères et les conseillers ayant reçu copie.

ADOPTÉ

**2019-088 SIGNATURES – ENTENTE MURALES – CENTRE RÉGIONAL
EAST ANGUS**

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la mairesse, Lyne Boulanger, ainsi que le secrétaire-trésorier, Bruno Poulin,
soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'entente concernant
l'installation de murales sur le mur du centre d'achat avec la compagnie 9232-
0449 Québec inc. (Centre régional East Angus).

ADOPTÉ

2019-089 AUTORISATION VENTE PUBLIQUE – BALAYEUSE DE RUE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des travaux publics, Paul St-Cyr ainsi que secrétaire-trésorier
Bruno Poulin soient autorisés à procéder à la vente de la balayeuse de rue.

ADOPTÉ

2019-090 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte
général du mois de mars au montant de 441 775.47 \$ ainsi que la liste des
écritures de déboursés du compte salaire du mois de mars au montant de
58 563.78 \$, soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

**Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport du vérificateur et explique
les résultats 2018.**

2019-091 DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS 2018 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2018, présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton SENC, soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2019-092 POLITIQUE DE SUBVENTION POUR BORNE DE RECHARGE À USAGE DOMESTIQUE

CONSIDÉRANT que les véhicules électriques permettent la réduction de manière substantielle, à long terme, de la production de gaz à effet de serre, néfaste à l'environnement et à la santé publique.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adopte la politique de subvention pour borne de recharge à usage domestique datée du 1^{er} avril 2019, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. **ADOPTÉ**

2019-093 UTILISATION SURPLUS NON AFFECTÉ

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE les montants suivants soient réservés à même le surplus non affecté pour les projets mentionnés :

- Réfection de la salle communautaire des Chevaliers :	100 000 \$
- Réfection système de réfrigération aréna :	300 000 \$
- Achat et installation compteur d'eau :	<u>50 000 \$</u>
	450 000 \$

ADOPTÉ

2019-094 UTILISATION SURPLUS RÉSERVÉ – ACHAT DÉBITMÈTRE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QU'un montant de 15 000 \$ (Assainissement des eaux) du surplus réservé, soit utilisé pour l'achat d'un débitmètre à être installé sur la rue Tuilerie. **ADOPTÉ**

2019-095 ANNULATION - SOLDE À FINANCER RÈGLEMENT 506

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 506 (Construction d'un puits) à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 373 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'il existe un solde de 49 112 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 506 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 506 soit réduit de 437 112 \$ à 373 000 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. **ADOPTÉ**

2019-096 ANNULATION - SOLDE À FINANCER RÈGLEMENT 627

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 627 (Lanceur de boues) à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 423 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'il existe un solde de 30 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 627 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 627 soit réduit de 453 000 \$ à 423 000 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. **ADOPTÉ**

2019-097 ANNULATION - SOLDE À FINANCER RÈGLEMENT 644

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 644 (Rue Mathis) à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 66 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'il existe un solde de 6 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 644 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 644 soit réduit de 72 000 \$ à 66 000 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. **ADOPTÉ**

2019-098 ANNULATION - SOLDE À FINANCER RÈGLEMENT 648

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 648 (Rue Angus Nord);

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 5 397 659 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme 4 083 560 a été financée de façon permanente (incluant la part du gouvernement du Québec d'un montant de 1 152 840);

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de East Angus désire approprier la subvention versée par le Programme de renouvellement des conduites au montant de 2 305 680;

ATTENDU QU'il existe un solde de 1 152 868 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 648 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 648 soit réduit de 5 236 428 à 4 083 500 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 648, la Ville de East Angus approprie la subvention versée par le Programme de renouvellement des conduites selon les conditions prévues au protocole signé le 4 mars 2010 joint en annexe;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. **ADOPTÉ**

2019-099 ANNULATION - SOLDE À FINANCER RÈGLEMENT 653

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 653 (Rue Warner) ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 531 697 \$;

ATTENDU QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme 2 024 940 \$ a été financée de façon permanente (incluant la part du gouvernement du Québec d'un montant de 336 000);

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Ville de East Angus désire approprier la subvention versée par le Programme de renouvellement des conduites au montant de 672 000;

ATTENDU QU'il existe un solde de 336 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 653 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 653 soit réduit de 2360 400 à 2 024 940 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue au règlement 653, la Ville de East Angus approprie la subvention versée par le Programme de renouvellement des conduites selon les conditions prévues au protocole signé le 5 août 2010 joint en annexe;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. **ADOPTÉ**

2019-100 DÉROGATION MINEURE – 222, RUE SAINT-JEAN OUEST

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Carrier de la compagnie Les Industries Mavi Inc, qui est à l'effet d'autoriser une marge de recul arrière de 4,27 mètres au lieu de 8,0 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité en préconise l'adoption.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Martin Carrier de la Compagnie Les Industries Mavi Inc. soit acceptée telle que présentée.

ADOPTÉ

2019-101 PIIA – 158 RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 27 mars 2019, a étudié la demande de rénovation de deux façades du bâtiment du 158 rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil autorise l'inspecteur à délivrer le permis de rénovation au propriétaire du bâtiment situé au 158, rue Saint-Jacques. **ADOPTÉ**

2019-102 PIIA – 164 RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment visé est situé dans un secteur assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion du comité le 27 mars 2019, a étudié la demande d'ajouter une porte de garage en façade du 164 rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du CCU à l'émission du permis.

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil refuse la demande de permis d'installation d'une porte de garage en façade d'un bâtiment principal au 164 rue Saint-Jacques, car le projet ne respecte pas l'objectif principal du règlement du PIIA qui vise à protéger des éléments patrimoniaux et à assurer une intégration harmonieuse des bâtiments et des aménagements.

ADOPTÉ

2019-103 PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242 RUE GEORGES-PINARD

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 780;

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un projet particulier visant l'occupation d'un bâtiment existant dans la zone commerciale « C-7 » par un usage de la classe d'usages I-1 « Industrie légère » a été déposée pour la propriété située au 242 rue Georges-Pinard;

ATTENDU QUE le projet particulier déroge à au moins une disposition des règlements d'urbanisme, soit l'usage souhaité (Industrie du meuble et des articles d'ameublement) qui n'est pas autorisé dans la zone;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment visé est un bâtiment à vocation industrielle;

ATTENDU QUE le bâtiment visé était, jusqu'à tout récemment, situé dans une zone industrielle;

ATTENDU QUE pour éviter de compromettre l'avenir du secteur commercial régional dans lequel il s'implante, le projet devra respecter une série de conditions;

ATTENDU QU' après analyse du projet en fonction des critères d'évaluation du règlement numéro 780, le comité consultatif d'urbanisme a donné une recommandation favorable lors de sa séance du 27 mars 2019;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville de East Angus approuve, en vertu du règlement numéro 780, la demande de projet particulier visant l'occupation du bâtiment existant au 242 rue Georges-Pinard par un usage de la classe « I-1 : Industrie légère », soit exclusivement pour l'usage *Industrie du meuble et des articles d'ameublement*;

QUE l'approbation du projet particulier est conditionnelle aux respects des conditions suivantes :

L'exploitant devra, tout au long de l'exploitation de l'usage, minimiser les impacts négatifs reliés aux nuisances dans le milieu d'insertion, notamment en empêchant l'émission de poussières et de bruits à l'extérieur du bâtiment. Aucune odeur désagréable ne devra être perceptible au-delà des limites du terrain;

La lisière boisée ceinturant le bâtiment devra être préservée de manière à le dissimuler;

Lorsqu'une rue aura atteint la propriété, l'exploitant devra :

- Si la lisière boisée ne permet pas de dissimuler le bâtiment, réaliser un aménagement (plantation, haies, clôtures, etc.) permettant de dissimuler le bâtiment afin qu'il soit difficilement visible de la rue;
- Aménager une aire de stationnement conformément au Règlement de zonage, compte tenu des adaptations nécessaires en fonction de l'emplacement de la rue et de l'implantation du bâtiment;
- Aménager une aire pour le chargement et le déchargement des véhicules conforme au Règlement de zonage, compte tenu des adaptations nécessaires en fonction de l'emplacement de la rue et de l'implantation du bâtiment;
- L'entreposage extérieur devra être conforme aux exigences prévues dans le Règlement de zonage. De plus, l'entreposage ne pourra s'effectuer que sur une profondeur de 75 mètres en arrière du bâtiment.

L'extension des activités industrielles autorisées par la présente résolution peut être autorisée conformément aux dispositions relatives aux droits acquis du Règlement de zonage, soit jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 % de la superficie de plancher occupée par les activités au moment de l'entrée en vigueur de la résolution accordant la demande de projet particulier. Il peut être autorisé la construction d'un seul bâtiment complémentaire, sans toutefois excéder une superficie de 140 mètres carrés.

ADOPTÉ

**2019-104 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE À LA
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 242 RUE GEORGES-PINARD**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté

Que l'assemblée publique de consultation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble à la propriété située au 242, rue Georges-Pinard, soit fixée au 15 avril 2019 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus.

ADOPTÉ

**2019-105 COÛTS SUPPLÉMENTAIRES - REMPLACEMENT DE LA
CONDUITE D'AQUEDUC SOUS LE PONT TASCHEREAU –
T.G.C. INC**

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Claude Dorval, ingénieur concernant les coûts supplémentaires présentés par la compagnie T.G.C. Inc dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont Taschereau ;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville accepte de payer les coûts excédentaires au contrat au montant de 65 000 \$.

ADOPTÉ

2019-106 ADJUDICATION DE CONTRAT – B.M.P. ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 4 offres;

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation de deux bornes électriques à l'entreprise B.M.P. Électrique Inc., soit une à l'hôtel de Ville au coût de 3 995 \$ excluant les taxes et une à l'aréna au coût de 7410 \$ excluant les taxes, le tout conformément aux documents datés du 5 janvier 2019.

ADOPTÉ

2019-107 ADJUDICATION DE CONTRAT – CLÔTURE ORFORD INC.

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat d'installation d'une cage de protection à l'aréna à l'entreprise Clôtures Orford Inc. au coût de 8 529.84 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux documents datés du 29 mars 2019.

ADOPTÉ

**2019-108 ADJUDICATION DE CONTRAT – 2 UNITÉS MURALES
(THERMOPOMPE) – PAVILLON DES SPORTS**

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation de deux unités murales (thermopompe) au Pavillon des sports à Climatisation St-François Inc. pour un montant de 5 850 \$ excluant les taxes conformément au document daté du 25 mars 2019.

ADOPTÉ

**2019-109 ADJUDICATION DE CONTRAT – ANALYSEUR CHLORE ET
PH – CHEMACTION**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat d'achat et d'installation d'un analyseur de chlore et de PH à Chemaction pour un montant de 7 550 \$ excluant les taxes conformément au document daté du 29 mars 2019.

ADOPTÉ

2019-110 LIGNES DE STATIONNEMENT MF

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville accepte le paiement de la facture 1125 de l'année 2018 de Lignes de stationnement MF au montant de 6 133.92 \$, envoyée le 27 mars 2019.

ADOPTÉ

**2019-111 ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉTECTEUR DE BAS
NIVEAU D'HUILE – ELECTRO-CONCEPT P.B.L. INC**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de fourniture et d'installation de 3 dispositifs de détection de bas niveau d'huile pour les roulements des soufflantes à Electro-

Concept P.B.L. Inc. pour un montant de 6 231.65 \$ incluant les taxes conformément au document daté du 8 mars 2019. **ADOPTÉ**

2019-112 ADJUDICATION DE CONTRAT – MAINTENANCE POMPE NUMÉRO 2 – LES POMPES R. FONTAINE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de maintenance de la pompe numéro 2 de la station d'épuration à l'entreprise Les Pompes R. Fontaine pour un montant de 7 201.11 \$ incluant les taxes conformément au document daté du 15 mars 2019. **ADOPTÉ**

2019-113 ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION DE LA POMPE KSB #3 – LES POMPES R. FONTAINE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville adjuge le contrat de réparation de la pompe KSB #3 de la station d'épuration à l'entreprise Les Pompes R. Fontaine pour un montant de 22 341.44\$ incluant les taxes conformément au document daté du 29 mars 2019. **ADOPTÉ**

2019-114 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – PEINTURE DES ESTRADES DE L'ARÉNA

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des travaux publics, Paul St-Cyr ainsi que le directeur général David Fournier soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour les travaux de peinture des estrades de l'aréna. **ADOPTÉ**

2019-115 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE BALAYAGE DE RUES 2019-2022

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus a procédé à un appel d'offres sur SEAO;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu 2 offres;

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de balayage de rues pour les années 2019-2022 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Myrroy Inc. Pour un montant de 32 310.20 taxes incluses annuellement. **ADOPTÉ**

2019-116 REJET DE SOUMISSION – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES ENTRÉES PIÉTONNIÈRES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX 2019-2022

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de déneigement des stationnements et des entrées piétonnières des bâtiments municipaux 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une soumission;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions reçues en date du 14 mars 2019, le prix de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le conseil municipal rejette la soumission reçue;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal rejette la soumission reçue dans le cadre du projet de déneigement des stationnements et des entrées piétonnières des bâtiments municipaux 2019-2022. **ADOPTÉ**

2019-117 REJET DE SOUMISSION – SOUFFLAGE ET TRANSPORT DE LA NEIGE 2019-2022

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de soufflage et transport de la neige 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune soumission;

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal rejette l'appel d'offres de soufflage et transport de la neige 2019-2022. **ADOPTÉ**

2019-118 REJET DE SOUMISSION – SOUFFLAGE DE LA NEIGE – PARC DES DEUX RIVIÈRES 2019-2022

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé conformément à la Loi pour la réalisation de travaux de soufflage de la neige au parc des Deux Rivières 2019-2022;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune soumission;

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal rejette l'appel d'offres de soufflage de la neige Parc des Deux Rivières 2019-2022. **ADOPTÉ**

2019-119 ADJUDICATION DE CONTRAT – LOCATION ZAMBONI ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que la zamboni actuelle n'est plus utilisable pour les travaux d'entretien de la glace.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat de location d'une zamboni électrique pour la période du 19 août 2019 au 3 avril 2020 à Robert Boileau Inc. Pour un montant de 26 381,24 \$ incluant les taxes, selon les termes du contrat daté du 26 mars 2019. **ADOPTÉ**

2019-120 ADHÉSION – CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adhère au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie pour l'année 2019 au coût de 100 \$.
Que Vincent Héraud ainsi qu'Antoni Dumont soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494. **ADOPTÉ**

2019-121 REPRÉSENTANTS – COMITÉ DES LOISIRS MRC HAUT-SAINST-FRANCOIS

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que le conseiller Antoni Dumont ainsi que le directeur des loisirs Vincent Héraud soient mandatés pour représenter la Ville de East Angus au sein du comité des loisirs de la MRC du Haut-Saint-François. **ADOPTÉ**

2019-122 MISE À PIED – RICHARD THÉRIAULT

Proposé par le conseiller Michal Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE monsieur Richard Thériault soit mis à pied en date du 1^{er} avril 2019. **ADOPTÉ**

2019-123 DON – GALA MÉRITAS

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par la conseillère Meagan Reid
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville offre un don de 50 \$ au comité du gala des mérites scolaires de la Cité-école Louis-Saint-Laurent.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2019-124 DON – LES AMIS DU DOMAINE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville offre un don de 50 \$ aux Amis du Domaine (CHSLD).

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2019-125 ACHAT DE BILLETS – SOUPER SPAGHETTI – POMPIERS VOLONTAIRES

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Dany Langlois
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville achète dix billets au coût de 15 \$ chacun pour le souper spaghetti organisé par l'association des pompiers East Angus, Ascot Corner et Westbury.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2019-126 APPUI – ACTIONS POUR L’ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT la demande d’appui de la MRC Brome-Missisquoi par sa résolution 417-1118 concernant les actions pour l’achat local de produits agroalimentaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus partage la position de la MRC Brome-Missisquoi;

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus adhère aux principes suivants :

- De promouvoir la fierté de choisir d’abord des produits et services locaux dans la MRC du Haut-Saint-François;
- De demander aux organismes publics d’adopter le principe de favoriser les produits agroalimentaires locaux;
- De demander aux municipalités d’inclure dans l’évaluation des projets à être financés, une bonification pour l’utilisation ou la promotion des produits agroalimentaires locaux.

QUE la Ville de East Angus demande aux municipalités de son territoire d’adopter des actions en faveur de l’achat et de la promotion des produits agroalimentaires locaux. **ADOPTÉ**

2019-127 TOURNOI DE GOLF – CHAMBRE DE COMMERCES

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l’unanimité des conseillers présents, la mairesse n’ayant pas voté.

QUE la Ville achète un quatuor de golf au coût de 436,92 \$, pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François, le 7 juin 2019.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

2019-128 INSCRIPTION – CONGRÈS UQM

Proposé par la conseillère Meagan Reid

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l’unanimité des conseillers présents, le maire n’ayant pas voté.

QUE La Ville autorise le Maire ainsi que deux conseillers à participer au congrès de l’UMQ qui se tiendra du 8 au 11 mai 2019 à Québec. **ADOPTÉ**

2019-129 RÔLE DES MUNICIPALITÉS DE CENTRALITÉ

ATTENDU QUE les municipalités de centralité sont des pôles urbains d’importance dans la ruralité québécoise;

ATTENDU QUE les municipalités de centralité sont des moteurs de croissance, en jouant un rôle majeur en matière d’occupation du territoire et de développement économique local et régional;

ATTENDU QUE les municipalités de centralité sont des points de relais dans l'économie régionale et nationale, en assumant un rôle stratégique sur différents plans, soit économique, social, culturel et politique;

ATTENDU QUE les municipalités de centralité détiennent des bassins d'emplois structurants et compétitifs pour les régions;

ATTENDU QUE les municipalités de centralité sont de hauts lieux de convergence en offrant des conditions d'accueil favorables pour l'entrepreneuriat et l'innovation;

Il est unanimement résolu

QUE la ministre du Développement économique régional, Madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des municipalités de centralité en matière de développement économique dans les politiques et programmes gouvernementaux. **ADOPTÉ**

2019-130 COMMANDITE – 35^E ANNIVERSAIRE BUMPER TO BUMPER

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville commandite au niveau or Bumper to Bumper pour son 35^e anniversaire, un montant de 1000 \$.

QUE la Ville achète 6 billets supplémentaires pour le banquet du 16 novembre 2019 au coût de 20 \$ par billet.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-1110-00-970. **ADOPTÉ**

2019-131 IMPOSITION DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a prévu dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent à compter du 1^{er} janvier 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

CONSIDÉRANT que les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions. Particulièrement en région;

CONSIDÉRANT que les petites municipalités n'ont pas les capacités financières d'élever le salaire des élus;

CONSIDÉRANT que la décision du gouvernement du Canada aura un impact négatif sur le recrutement de candidats aux élections municipales;

Il est unanimement résolu

QUE la Ville de East Angus appuie la municipalité d'Ascot Corner d'inviter les autres municipalités à demander aux députés et au premier ministre du Canada de faire marche arrière en ce qui concerne l'imposition de l'allocation de dépenses des élus municipaux;

Que copie de cette résolution soit envoyée au député fédéral de la région, à la MRC du Haut-Saint-François et à toutes ses municipalités. **ADOPTÉ**

2019-132 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la conseillère Meagan Reid soit nommée maire suppléant afin de siéger au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, et ce, jusqu'au 9 septembre 2019.

ADOPTÉ

2019-133 ADOPTION RÈGLEMENT 773 – RÈGLEMENT POUR RÉGIR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 773 intitulé « Règlement pour régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau » soit adopté.

ADOPTÉ

2019-134 ADOPTION RÈGLEMENT 778 – RÈGLEMENT DE NUISANCES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 778 intitulé « Règlement de nuisances » soit adopté.

ADOPTÉ

2019-135 ADOPTION RÈGLEMENT 779 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL 685

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 779 intitulé « Règlement modifiant le règlement général 685 » soit adopté.

ADOPTÉ

2019-136 ADOPTION RÈGLEMENT 780 – RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

ATTENDU QUE les dispositions des articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent à la ville de East Angus d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE ce type de règlement peut faciliter la mise en valeur d'emplacement problématique sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE ce type de règlement permet une flexibilité dans l'application de la réglementation et peut s'avérer un complément fort utile à la réglementation d'urbanisme existante afin de permettre la réalisation de projets dérogeant à celle-ci, mais respectant les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE pour ces raisons le conseil de la ville juge approprié d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE la Ville dispose d'un comité consultatif d'urbanisme dûment formé en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, condition préalable à l'adoption d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné le 4 mars 2019, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

ATTENDU QUE la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que le présent règlement est adopté conformément aux dispositions de cette loi.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Meagan Reid

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le règlement numéro 780 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » soit adopté. **ADOPTÉ**

**2019-137 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 781 – RÈGLEMENT
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET
VÉHICULES-OUTILS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'un règlement pour régir la circulation des camions et véhicules-outils sera présenté à une prochaine séance. **ADOPTÉ**

**2019-138 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 781 – RÈGLEMENT
POUR RÉLATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET
VÉHICULES-OUTILS**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 781 intitulé « Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules-outils » soit déposé. **ADOPTÉ**

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2019-139 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 57. **ADOPTÉ**

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

- 2019-090 Approbation des comptes
- 2019-092 Politique de subvention pour borne de recharge à usage domestique
- 2019-093 Utilisation surplus non affecté
- 2019-094 Utilisation surplus réservé – Achat débitmètre
- 2019-105 Coûts supplémentaires – Remplacement de la conduite d'aqueduc sous le pont Taschereau – T.G.C. Inc.
- 2019-106 Adjudication de contrat – B.M.P. Électrique
- 2019-107 Adjudication de contrat – Clôture Orford Inc.
- 2019-108 Adjudication de contrat – 2 unités murales (Thermopompe) – Pavillon des Sports
- 2019-109 Adjudication de contrat – Analyseur de chlore et PH – Chemaction
- 2019-110 Lignes de stationnement MF
- 2019-111 Adjudication de contrat – Détecteur de bas niveau d'huile – Électro-Concept P.B.L. Inc
- 2019-112 Adjudication de contrat – Maintenance pompe numéro 2 – Les pompes R. Fontaine
- 2019-113 Adjudication de contrat – Réparation de la pompe KSB #3 – Les pompes R. Fontaine
- 2019-115 Adjudication de contrat – Travaux de balayage de rues 2019-2022
- 2019-119 Adjudication de contrat – Location Zamboni électrique
- 2019-120 Adhésion – Conseil Sports Loisirs de l'Estrie
- 2019-123 Don – Gala Méritas
- 2019-124 Don – Les Amis du Domaine
- 2019-125 Achat de billets – Souper spaghetti – Pompiers volontaires
- 2019-127 Tournoi de golf – Chambre de Commerces
- 2019-128 Inscription – Congrès UMQ
- 2019-130 Commandite – 35^e anniversaire Bumper to Bumper